

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Convocation du :
08/11/2022

PRESENTS : Mmes DEPIERRE Maire, REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, Mme BRIOT GAIDIOZ, Adjoints, MM. TAUBATY, FANTOLI, Mmes BAILLY, LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. LECOQ pouvoir à M. POULET
M. PETIGNY pouvoir à M. CHUARD
M. CHAZERAND pouvoir à Mme DEPIERRE
Mme GRESSER pouvoir à Mme BUGADA
Mme CALONNE pouvoir à Mme REGALDI

SECRETARE DE SEANCE : M. MARTI François

Adoption d'une motion

Le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention la motion proposée par l'AMJ :

Les Communes et Intercommunalités du Jura vivent actuellement une rentrée sous le signe de multiples dangers : augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD... et les coûts de la construction), augmentation des prix de l'énergie, revalorisation du point d'indice des agents... sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des Collectivités Locales déjà largement obérés par le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la gestion de la crise du COVID,

Si dans le cadre de la loi de finances rectificative une compensation partielle a été adoptée pour limiter les effets de la crise de l'énergie et la revalorisation du point d'indice, celle-ci s'avère insuffisante à ce jour parce qu'elle ne concerne pas toutes les Collectivités Locales et ne prend pas entièrement en charge les dépenses supplémentaires engendrées.

Les Communes et Intercommunalités du Jura ont à cœur de se montrer exemplaires dans la gestion économe des énergies. Les Collectivités travaillent toutes à leur échelle et avec le SIDEJ à des plans de sobriété énergétique pour les mois à venir (baisse du chauffage, travaux de réhabilitation de bâtiments énergivores...).

Les Collectivités n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses. Or, elles se trouvent dorénavant pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent une aide significative de l'État et une solidarité comme elles en ont fait la preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion du COVID, guerre en Ukraine...).

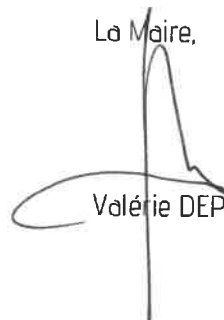
.../...

Le Conseil Municipal d'Arbois, en soutien à l'Association des Maires de France et à l'AMJ demande que les Communes et Intercommunalités de France aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et demande par cette motion :

- 1 - Le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de vente de l'énergie pour le gaz et l'électricité et pour toutes les Communes et Intercommunalités, quelle que soit leur taille, comme demandé depuis plusieurs mois par l'AMF,
- 2 - L'indexation des dotations notamment la DGF sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010,
- 3 - Une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'État aux Collectivités Locales,
- 4 - L'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation,
- 5 - L'inclusion de l'ensemble des Collectivités, et notamment nos Syndicats à Vocation Scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 15 novembre 2022

La Maire,


Valérie DEPIERRE



Le Secrétaire de Séance,


François MARTI